



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017

La DGALN vous propose l'action de formation n° 17-222

Formation diplômante (niveau partiel Master 1) Diplôme Universitaire HABITAT et AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

De JANVIER à DECEMBRE 2018

Les cours en présentiel se dérouleront sur 10 semaines de 4 jours réparties entre les mois de janvier 2018 et décembre 2018, du lundi après-midi au vendredi midi. (interruption en juillet et août)

Une soutenance de mémoire sera organisée en novembre 2018.

date limite d'inscription

17 novembre 2017 auprès du CVRH d'Arras

OÙ ?

CVRH d'Arras

100, avenue Winston CHURCHILL - ARRAS

Les cours auront lieu dans des locaux de l'Université Lille 1 à Villeneuve d'Ascq

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : SDP/Pôle National de Formation

chef(fe) de projet : Rémy BLANES

Tél.: 01 40 81 25 01

Remy.Blanes@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

vos contacts au CVRH

chef(fe) de projet : Mélanie MARTIN

Tél. : 03 21 21 35 51

melanie.martin@developpement-durable.gouv.fr

assistante : Véronique DELCOURT

Tél. : 03 21 21 34 64

dcfp.cvrh-arras.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

Aborder les politiques publiques en matière d'habitat et de logement dans leur dynamique et impact en matière de développement des territoires

Cette formation diplômante a pour objectif de permettre aux agents d'acquérir une légitimité dans leur dialogue avec les acteurs locaux en charge des politiques habitat/logement, et de se positionner en acteur reconnu.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- apprendre à analyser les enjeux et problématiques de l'habitat et du logement aux différentes échelles territoriales en relation avec les caractéristiques des territoires dans une approche transversale de développement durable, intégrant les grandes politiques ministérielles notamment en matière de Transitions écologique et énergétique, nouveaux modèles économiques et nouvelles façons « d'habiter » et de prospective ;
- comprendre le fonctionnement des marchés du logement et les logiques des acteurs de ces marchés (État, collectivités, opérateurs publics et privés, investisseurs, associations, ménages) et mieux maîtriser les programmations ;
- connaître les leviers mobilisables pour agir dans le cadre de ces marchés ;
- apprendre à construire et à porter la parole de l'État sur un territoire ou dans le cadre des politiques publiques de l'Habitat ou de la Ville

La réalisation d'un mémoire sera accompagnée par des enseignants (sous forme de projet tutoré) et par un tuteur en service. **Les services auront par ce biais l'occasion de capitaliser la mobilisation de leurs agents au travers un travail soit d'étude territoriale, soit de développement de connaissances thématiques.**

le public concerné – les pré-requis

Conseillers territoriaux, chargé(e)s d'études, et chargé(e)s de mission des services centraux et déconcentrés des MEEM et MLHD, agents du CEREMA, CVRH et établissements publics sous tutelle des deux ministères, et plus particulièrement :

- chargé(e)s d'études et agents des services de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme, de la rénovation urbaine, de l'habitat ou du logement ,

- cadres plus expérimentés souhaitant parfaire ou compléter leurs connaissances du domaine.

Cette formation est également ouverte aux agents des autres ministères et des administrations territoriales.

Le DU Habitat et Aménagement du Territoire étant un diplôme universitaire de niveau partiel Master 1, les candidats devront :

- soit être titulaire d'un niveau L3 (niveau licence)
- soit avoir un niveau bac+2, bac+3 et/ou disposer de 5 années d'expérience en habitat, aménagement, politique de la ville, planification, urbanisme, développement durable, environnement.

La sélection des candidatures s'effectuera en lien avec l'Université de Lille 1.

Cette formation, dont le caractère opérationnel est affirmé par la réalisation du travail d'étude, permet aux agents qui la suivent d'obtenir un Diplôme de l'Université de Lille 1 de niveau équivalent à la moitié d'un Master 1 (30 ECTS).

CONTEXTE

La place de l'État partenaire dans l'habitat et l'aménagement du territoire impose à chacun des services qui doivent porter les politiques nationales de développer des compétences multiples.

Pour cela, une place importante doit être donnée à la professionnalisation des agents au travers de vecteurs différenciés tels que le compagnonnage, le tutorat, le travail personnel ou encore la formation, elle-même déclinée en fonction des niveaux des connaissances à acquérir.

Dans le contexte fortement évolutif des missions et de l'organisation des services, dans la maîtrise des nouvelles des postures attendues de l'État, devant le niveau d'exigence requis pour traiter les dossiers et pour être un interlocuteur entendu et respecté, les formations diplômantes sont une opportunité unique de développer des compétences pointues et reconnues, **au bénéfice des services et des agents.**

Le Diplôme Universitaire HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE s'inscrit dans cette logique, en s'appuyant sur les compétences universitaires et sur l'idée que **les services de l'État qui investissent dans cette formation en retirent des bénéfices en terme de gestion des dossiers complexes, de connaissance des territoires et de capacité à mieux appréhender les impacts des décisions prises.**

Le portage et la prise en compte des politiques publiques, à toutes les échelles de territoire et dans toutes ses composantes, s'envisagent alors avec plus de sérénité et de pertinence, avec des notes d'enjeux ou des avis mieux argumentés et mieux compris.

Les métiers associés à **l'urbanisme, à l'aménagement et au développement des territoires** connaissent actuellement un essor très important. Ils s'appuient sur un triple phénomène :

- le **renouvellement générationnel** des cadres du secteur ;
- la **diversification des besoins générés par l'émergence de nouvelles institutions territoriales**

(communautés d'agglomérations, de communes, métropoles, redécoupage du périmètre des régions), accompagnée par l'extension et la redistribution des compétences, sans oublier l'internationalisation des carrières (notamment en bureaux d'études)

Enfin, une **évolution des référentiels de l'action publique en matière d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement** tend à rejeter une approche trop fonctionnelle de l'espace au profit d'une sensibilité plus forte à ses dimensions qualitatives.

La problématique de « l'habitat » occupe une place prépondérante dans ce processus. Au demeurant, cette problématique ne se réduit pas à la seule question du « logement. Elle concerne tout ce qui, dans l'urbain, relève du « cadre de vie » (« l'Habiter »). Elle interroge aujourd'hui le « droit à la Ville » au moment où émergent de nouvelles disparités urbaines, à travers les fragilités sociales, l'accès au logement ou la précarité énergétique. Elle remet en cause les usages de la ville, son périmètre, les grilles actuelles de son analyse (urbain, périurbain, rural) et la définition des espaces publics et privés. Elle implique de nouveaux modes de promotion, de production et de gestion de la ville. Elle engage de nouvelles échelles urbaines et territoriales (Hestia & Hermès, de la Métropole à la Métapole...).

Ce diplôme universitaire propose un socle de connaissances de base et d'outils au service essentiellement de la gestion de projets complexes et d'un potentiel de développement des compétences pour une approche transversale : économie, cohésion sociale, qualité de vie, environnements, risques, à travers un éclairage contemporain et prospectif, mais également, au-delà d'une approche « développement durable des territoires ».

CONDITIONS D'ACCES

Les dossiers d'inscription devront comprendre, outre le bulletin ci-joint :

- une **lettre de motivation manuscrite** explicitant le projet professionnel de l'agent et le lien entre la formation et ses activités ;
- un **CV** qui devra permettre d'apprécier le niveau d'étude et/ou l'expérience professionnelle, afin de permettre de vérifier si les pré-requis sont respectés ;
- 2 ou 3 **propositions de sujets de mémoires**, choisis en lien avec le service.

Le bulletin d'inscription fera apparaître :

- les engagements de l'agent et du service. Pour l'agent il s'agit de s'engager à suivre la totalité de la formation et à en faire bénéficier son service par un retour adapté. De son côté, le service s'engage à permettre à l'agent de suivre la formation ;
- la désignation d'un tuteur au sein du service d'origine.

L'admission se fait après étude du dossier de candidature et entretien devant un jury composé de représentants de la DGALN, du CVRH d'Arras et de l'Université Lille 1. (date prévisionnelle du jury d'admission : 4 décembre 2017)

La liste définitive des candidats sera publiée début décembre 2017.

CONDITIONS PARTICULIERES

L'inscription à l'Université est prise en charge par la DGALN.

Les candidats auront durant la formation le statut d'étudiant leur permettant d'accéder aux restaurants universitaires de l'Université Lille 1. La DGALN et la DRH prendront en charge environ 50 % des dépenses engagées pour les frais d'hébergement et de repas. (Des possibilités d'hébergement existent sur place, se renseigner auprès du CVRH d'Arras.)

PROGRAMME DE LA FORMATION

La présentation générale jointe **en annexe** précise le programme et l'organisation articulés autour de trois axes :

- l'acquisition de savoirs académiques dans les domaines de l'Habitat et l'Aménagement du Territoire
- la conduite de projets complexes à travers un atelier de projet collectif,
- la mobilisation des connaissances acquises par un travail d'étude et de recherche donnant lieu à la rédaction d'un mémoire (thème défini en lien avec le service d'origine).

plus d'informations disponibles auprès de Mélanie MARTIN (CVRH d'ARRAS)

Tél : 03 21 21 35 51

melanie.martin@developpement-durable.gouv.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2017 - Action n° 17-222

(à retourner au CVRH au plus tard le 17 novembre 2017)

par courriel : dcpf.cvrh-arras.cvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

melanie.martin@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : Formation diplômante (niveau partiel Master 1)

HABITAT et AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE

CVRH concerné : **ARRAS**
Chef(fe) de projet : **Mélanie MARTIN**
Assistant(e) : **Véronique DELCOURT**
Dates de la formation : **Janvier 2018 à décembre 2018**
Date limite d'inscription : **17 novembre 2017**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son droit individuel à la formation (D.I.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MLETR-MEDDE <input type="checkbox"/>	MAAF <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Joindre une lettre de motivation manuscrite et un CV
(ainsi que 2 ou 3 propositions rédigées de sujet de mémoire choisis en lien avec le service)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Accord du tuteur en service -nom du tuteur :	Date et signature du tuteur
Le service s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant au stagiaire de suivre intégralement la formation	Date, signature et qualité du signataire
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service

ANNEXE : PROGRAMME INDICATIF de la formation diplômante « Habitat et Aménagement du Territoire » - Promotion 2018

Parcours en alternance- Durée 10 mois- 1 semaine par mois
2 modules de 120 h de cours & ateliers + 20 heures d'étude personnelle et/ou collective sur site

Module 1 :

Fondamentaux et cadrages – outils

Semaines 1 à 5

75 h de cours et conférences :

- Semaine 1 : Temps long et espace élargi – Histoire contemporaine – Contexte européen
- Semaine 2 : Le logement en France
- Semaine 3 : Enjeux économiques et environnementaux
- Semaine 4 : Parc privé et parc public – Outils de planification
- Semaine 5 : Parc privé et parc public – Outils opérationnels – échelles d'intervention

27 h d'outils : Techniques d'enquêtes, systèmes d'information géographique (SIG), observatoires

9 h d'atelier de projet

6 h de méthodologie et aide à la recherche

20 h de travail d'étude individuel et/ou collectif sur site

3 h d'évaluation

Module 2 :

Problématiques émergentes – projet

Semaines 6 à 10

45 h de cours et conférences :

- Semaine 6 : Nouveaux enjeux (dominante sociale)
- Semaines 7 & 8 : Nouveaux enjeux (équilibre social/économique/ environnemental)
- Semaine 9 & 10 : Innovation urbaine & Ateliers

15 h d'outils : SIG appliqués au projet

39 h d'atelier de projet

6 h de méthodologie et aide à la recherche

20 h de travail d'étude individuel et/ou collectif sur site

15 h d'évaluation

La formation est fondée sur la « **pédagogie du projet** » où les apprentissages et les maîtrises s'acquièrent à travers une pratique d'atelier, en partie collective, par laquelle il s'agit d'analyser et de concevoir des études sur site fondées sur des cas réels actuels. Ces ateliers se font avec le soutien pédagogique de structures opérationnelles de l'urbanisme et de l'aménagement, (collectivités territoriales, SAEM, EPL...).

Cette pédagogie du projet suppose pour préalable une importante mise à niveau. C'est l'objet du 1^{er} module : 1°) acquisition d'un socle théorique solide où figurent tous les fondamentaux de l'aménagement, 2°) maîtrise des outils du diagnostic. Au-delà, le module 2 entend intégrer pleinement la démarche de projet, l'actualité et les expertises professionnelles à même de donner la mesure des problématiques les plus actuelles de la ville et de l'habitat.

Enseignements assurés par une équipe constituée d'enseignants-chercheurs et de professionnels experts.